

DATE DE PUBLICATION : 5 novembre 2015

Le directeur des Services juridiques

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. OPHÈLE, sous-gouverneur de la Banque de France, le 1^{er} novembre 2015 ;

Délégation permanente est donnée à M^{me} Sophie GRENOUILLOUX, chef du Cabinet, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à M^{me} Florence FAUQUET, adjointe au chef du Cabinet, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités du Cabinet, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service ; M^{me} GRENOUILLOUX et, en cas d'absence ou d'empêchement, M^{me} FAUQUET reçoivent également délégation à l'effet de représenter la Banque devant toutes juridictions et signer tous documents liés à cette représentation, effectuer toute déclaration, modification et autres formalités concernant la Banque de France au *Registre du commerce et des sociétés* ; M^{me} GRENOUILLOUX et M^{me} FAUQUET peuvent subdéléguer leur signature à tout agent du personnel des cadres du Cabinet.

Délégation permanente est donnée à M. Romain BARDY, chef du service du Droit institutionnel et social, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à M^{me} Sandrine BERNHEIM, adjointe au chef du service du Droit institutionnel et social, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités du service du Droit institutionnel et social, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service ; M. BARDY et, en cas d'absence ou d'empêchement, M^{me} BERNHEIM reçoivent également délégation à l'effet de représenter la Banque devant toutes juridictions et signer tous documents liés à cette représentation ; M. BARDY et M^{me} BERNHEIM peuvent subdéléguer leur signature à tout agent du personnel des cadres du service du Droit institutionnel et social.

Délégation permanente est donnée à M. Stéphane BERAUD, chef du service du Droit communautaire et des Marchés financiers, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à M^{me} Yolaine FISCHER, adjointe au chef du service du Droit communautaire et des Marchés financiers, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités du service du Droit communautaire et des Marchés financiers, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service ; M. BERAUD et, en cas d'absence ou d'empêchement, M^{me} FISCHER, reçoivent également délégation à l'effet de représenter la Banque devant toutes juridictions et signer tous documents liés à cette représentation ; M. BERAUD et M^{me} FISCHER peuvent subdéléguer leur signature à tout agent du personnel des cadres du service du Droit communautaire et des Marchés financiers.

Délégation permanente est donnée à M. Philippe LEBRUN, chef du service du Droit bancaire et des Missions d'intérêt général, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à M^{me} Nathalie VERGNE, adjointe au chef du service du Droit bancaire et des Missions d'intérêt général, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités du service du Droit bancaire et des Missions d'intérêt général, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service ; M. LEBRUN et, en cas d'absence ou d'empêchement, M^{me} VERGNE reçoivent également délégation à l'effet de représenter la Banque devant toutes juridictions et signer tous documents liés à cette représentation ; M. LEBRUN et M^{me} VERGNE peuvent subdéléguer leur signature à tout agent du personnel des cadres du service du Droit bancaire et des Missions d'intérêt général.

Fait à Paris, le 2 novembre 2015

Jacques MILLERET